




LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ESPAGNE.

Madrid, le 9 août. — Dans la séance de la chambre des proceres, M. Martinez de la Rosa donne lecture d'un rapport sur les relations diplomatiques, qui est fort étendu. Il commence par faire l'énumération de toutes les relations de son ministère avec les puissances étrangères, depuis qu'il est en possession de son portefeuille. Il dit relativement au Portugal ce que l'on connaît déjà. Il parle longuement de la reconnaissance du gouvernement d'Espagne par la France, l'Angleterre, les États-Unis, la Belgique, la Grèce, la Suède, le Danemark, le Portugal, et enfin l'empire de Maroc. Le ministre assure ensuite que, quoique les puissances du Nord n'aient point encore reconnu la légitime souveraine Isabelle II, tout portait à croire d'après les rapports qu'il recevait que cette reconnaissance ne se ferait pas long-temps attendre. Relativement au royaume de Naples, il dit que la reconnaissance n'avait point encore été ratifiée; mais que le chargé d'affaires continuait toujours ses rapports avec le gouvernement espagnol qui venait aussi de nommer son chargé d'affaires à Naples (M. le marquis de los Llanos.)

Après avoir entretenu la chambre des nouveaux états de l'Amérique espagnole et du Saint-Siège, le ministre donne lecture de quelques pièces diplomatiques, parmi lesquelles se trouvent le traité conclu et ratifié entre l'Espagne et les États-Unis de l'Amérique, et celui de la quadruple alliance. Il lit une circulaire adressée par lui à toutes les puissances étrangères, lors de son entrée au ministère. Après cette lecture, le ministre annonce qu'il fera imprimer son rapport pour être distribué à la chambre.

FRANCE.

Paris, le 18 août. — L'absence totale des nouvelles télégraphiques continue.

On lit dans le *Journal de Paris* :

« Le 13 la corvette espagnole la *Perle*, croisant le long des côtes de Biscaye a capturé cinq barques d'insurgés. Elle a ramené à son bord cent prisonniers.

« On s'attendait à voir arriver les insurgés biscayens sur la côte le 13 ou le 14. Rodil, qui est à leur poursuite, doit y être arrivé le 15 après s'être complètement approvisionné à Beggara.

« Don Carlos est, dit-on, à Guernica, où il jure le maintien des privilèges de la Biscaye. »

Les bandes de don Carlos, récemment acculées aux Pyrénées, sont maintenant pressés entre Rodil et la mer. Bergara, où, d'après les nouvelles officielles, Rodil s'est arrêté un instant pour s'approvisionner, est sur la route de Vittoria à Bayonne, à peu de distance de Saint-Sébastien et de Bilbao; Guernica, où don Carlos est arrivé, est sur la côte, non loin de ces deux villes, en sorte que les troupes du prétendant paraissent être enfermées dans un triangle formé par Bergara, Bilbao et St-Sébastien.

Cependant, sur la frontière, l'opinion dominante est que cette petite guerre pourra traîner en longueur; on ajoute même qu'une portion des insurgés médite une tentative sur la Castille.

D'après des lettres de Bayonne, il se confirme que don Carlos a 16,000 hommes et 600 chevaux; et Rodil 16,000 hommes et 1,600 chevaux, non compris les garnisons.

« Saint Jean-de-Luz, le 12 août.

« Tout est pendant ces derniers jours, incertitude dans les nouvelles que je vous transmets. Il est impossible d'avoir des données positives sur les

événemens qui ont eu lieu entre les forces armées christines et carlistes.

« D'un autre côté on assure que Zumalacarréguy, avec quatre bataillons, se trouvant poursuivi par une division de Rodil, a été obligé de battre en retraite et de traverser en désordre les montagnes, et qu'il serait arrivé à Onate; que, voyant l'impossibilité de résister aux forces des troupes réglées, il était obligé de se jeter dans la Biscaye où on croit qu'il fera jonction avec le bande de Zavala.

« Que, voyant les progrès de l'armée de Rodil, il avait été obligé de donner des ordres pour faire évacuer tous les malades qu'il avait placés dans différentes maisons de santé ou ambulances; et que, don Carlos qui ne se trouvait pas sur le lieu des opérations militaires, restait en Navarre, n'ayant pu suivre le mouvement de Zumalacarréguy.

« D'autre part, nous apprenons que Rodil et sa troupe occupaient Yraizez, Zaramsar et Alcos; que Zumalacarréguy était à Buensa et ses environs, et que les deux adversaires se trouvaient à demi-heure de distance l'un de l'autre; que Rodil avait près de 700 hommes et Zumalacarréguy douze bataillons.

« Les partisans carlistes ne doutaient pas que les christinos, en cas d'affaire, ne sortissent du conflit les oreilles basses; mais Rodil, apprenant que Zumalacarréguy avait pris la détermination de se porter vers lui pour l'attaquer, jugea qu'il n'avait rien de mieux à faire que de rétrograder en toute hâte de Belate, sans oser toucher le sol de la vallée de Bastan.

« On a beaucoup parlé d'intervention, du mouvement en avant des troupes françaises; nous n'apercevons ici rien qui donne lieu à croire à cette intervention; car tout est dans le *statu quo* depuis plusieurs mois.

« Le général Harispe a résidé à Saint-Jean-de-Luz pendant quelques jours. M. le préfet parcourt aussi les différentes communes de la frontière. Chacun fait des conjectures, et tout cela ne produit rien. Aucun approvisionnement n'est fait pour pouvoir supposer qu'une intervention puisse avoir lieu. »

(Indicateur.)

— *De la Dette publique et des Finances de la Monarchie espagnole*, par A. Borrego. Tel est le titre d'un ouvrage qui vient de paraître chez Paulin, place de la Bourse, et qui intéresse au plus haut degré tous les créanciers d'Espagne. L'auteur a établi dans ce livre, avec une parfaite connaissance de la matière, l'état des ressources de son pays, et son inventaire offre un rapprochement curieux avec le projet de M. de Toreno.

— Né le 15 août 1869, Napoléon eût atteint aujourd'hui sa 65^e année. Avant-hier au soir on remarquait quelques maisons illuminées dans plusieurs quartiers de Paris, notamment rue de Seine-Saint-Germain. De nombreux pèlerinages ont été faits à sa colonne, et l'on voyait arriver de toutes parts les fleurs et les couronnes d'immortelles.

EXPLOSION DU NAVIRE AÉRIEN L'AIGLE.

L'ascension du navire *L'Aigle* n'a pu avoir lieu par suite d'un événement bien fâcheux. La translation des Champs-Élysées au Champ-de-Mars s'était opérée avec un rare bonheur. Une quantité considérable de curieux avaient passé la nuit dans les Champs-Élysées pour voir réaliser cette opération qui présentait tant de difficultés. Un immense peuple avait pris part aux manœuvres de la translation. Tous agissaient comme un seul homme, presque sans commandement, tant ils sympathisaient avec cette tentative hardie.

Le ballon arriva au Champ-de-Mars, à neuf heures, malgré un vent assez vif; mais, vers midi, il s'éleva un vent violent qui vint battre le navire

avec d'autant plus de force qu'il avait alors acquis une énorme puissance d'ascension, et que, dans cet état, il présentait une très-grande surface à l'action des coups de vent.

A une heure, le peuple garnissait de toutes parts les hauteurs environnantes. Il y avait encore fort peu de spectateurs dans les enceintes réservées. Tout-à-coup le ballon, que des cordages très-forts tenaient captif, rompit son filet et s'élança dans l'air comme un monstre immense; il fit deux bonds sur lui-même et éclata ensuite avec fracas dans les airs. Il faillit même entraîner avec lui M. Lennox, qui, pour le retenir, paraissait déterminé à se laisser emporter avec cette masse sortie de ses mains et dont il semblait ne pouvoir se séparer même au péril de sa vie.

Après l'événement, un immense concours de spectateurs se rendit au Champ-de-Mars à l'heure indiquée (2 heures); mais seulement pour apprendre cette triste nouvelle, dont tout le monde nous a paru sincèrement affligé.

Depuis long-temps on n'avait vu un si grand concours de peuple, même à l'occasion des fêtes les plus populaires.

HOLLANDE.

Le *Journal de La Haye* publie un article important sur cette question : *Quelle est la politique de la Hollande?*

Son objet est de répondre aux journaux belges qui ont prétendu que le roi des Pays-Bas et son cabinet conservaient l'arrière pensée d'une restauration. Il établit que le premier pas vers la paix et une séparation ne date pas du renvoi des schuttereyen, mais de l'année 1831, lorsque le gouvernement néerlandais, au sacrifice de ses droits, accepta l'annexe du 12^e protocole qui régla les bases de séparation entre la Hollande et la Belgique.

Les détails dans lesquels entre le *Journal de La Haye* ont pour objet de prouver que sa politique a pour base une séparation équitable avec la Belgique. Il s'exprime ainsi :

« Le gouvernement a rendu à la vie civile une partie des braves accourus il y a quatre ans pour la défense du trône et du pays, parce qu'il a probablement des raisons de croire que cette mesure n'offre pour le moment aucun danger. C'est la seule interprétation qu'il soit permis de lui donner, et nous avons donc raison de dire qu'elle ne se rattache à aucun changement dans le système politique de notre cabinet.

« Les mêmes argumens s'appliquent au traité de Biberich. Ceux qui croyaient que notre gouvernement voulait une restauration, attribuaient à lui le retard dans l'arrangement de la question du Luxembourg. La signature d'un traité avec le duc de Nassau leur paraît donc un changement de politique, ce qui n'est pas, puisque nous savons que le roi des Pays-Bas a constamment fait tout ce qu'il a pu pour amener ce résultat, même au prix de grands sacrifices. »

Amsterdam, le 17. Société des effets, 4 heures et demie. — Le contenu du projet de loi sur la réduction de la dette d'Espagne, qu'on connaissait déjà hier, n'a pas exercé aujourd'hui cette influence funeste qu'on aurait pu en attendre, par une publication plus impromptue. Les perpétuelles à 5 p. c., ouvertes à 44, se sont relevées à 45 1/2, et sont restées au comptant à 45.

A terme, les prix étaient un peu plus bas. Les opérations ont été assez animées. Les perpétuelles à 3 p. c. se sont tenues à peu près à la hauteur de la veille. La perspective favorable que ce projet de loi ouvre pour les bons des cortès, a donné lieu aujourd'hui à beaucoup d'achats, et des pièces de 510 livres sterling ont été vendues à un pour cent de plus qu'hier.

Aucune variation dans les fonds nationaux. Intégr. 51 1/16; dito 5 pour cent 97 1/16; billets de chance 22; perpétuelles 5 pour cent 45; dito 3 pour cent 30 1/4; cortès, 35; différée 44 3/4.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 19 AOUT.

On écrit d'Ostende, le 18 :

« Hier a eu lieu la dernière fête annoncée par le programme (le tir à la cible chinoise.) LL. MM. y sont venues et y sont restées une demi-heure. M. le ministre de la guerre est reparti hier 17.

« Aujourd'hui le roi et la reine sont partis pour Courtrai à 9 heures du matin ; ils doivent être de retour à Ostende demain soir. La régence d'Ostende se propose de créer de nouvelles fêtes à leur retour.

« M. le général Clump a passé en revue ce matin le 6^e régiment.

— M. le général Goblet est parti hier matin de cette ville pour Ostende.

— Le *Moniteur* dément la nouvelle donnée hier par *l'Indépendant* de la nomination de M. Donny à la place de secrétaire-général au ministère de la justice.

— Tous les journaux parus hier et ce matin, disent que la régence de Bruxelles, a continué à M. Cartigny, la direction de nos théâtres pour l'année prochaine. Ce fait est prématuré ; nous croyons avoir la certitude, qu'il n'y a encore rien de définitivement décidé à cet égard. (*Mercur.*)

— M. Sirant et Mlle Ambroisine, artistes de notre théâtre, viennent décidément d'accepter les offres qui leur ont été faites par le directeur du théâtre de Lyon pour l'année prochaine.

LIEGE, LE 20 AOUT.

Il y a quelques semaines, la coïncidence du renvoi de la schuttery et du traité de Biberick nous faisait conclure que l'instant du dénouement était là. Aujourd'hui le *Journal de La Haye* contient à ce sujet un article avocassier dans sa forme, mais pour le fond, d'une signification définitive. Il combat le *Journal du Commerce d'Anvers* pour avoir dit que la conduite de la Hollande n'a pas été toujours pacifique, il combat le *Messenger de Gand* pour avoir dit que cette conduite n'est pas pacifique actuellement.

Le *Journal de La Haye* cherche à mettre de l'unité dans la conduite de son cabinet. Au théâtre les acteurs qui meurent combinent une belle chute : c'est une belle chute que veut faire le roi de Hollande. Si vous supposez que sa diplomatie est à bout de ruses ; qu'elle a fait un coup éblouissant mais mal calculé pour l'avenir ; qu'on fléchit parce qu'on n'avait pas su prévoir l'énergie des résistances auxquelles devait finir par succomber une opiniâtreté sans appuis extérieurs : vous admettez qu'on s'est conduit par une politique sans consistance qui jugeait mal les conjonctures et les hommes. Dès lors il y a eu gaspillage de troupes et d'argent, sacrifice stérile pendant un temps assez long des ressources du commerce ; et la soumission actuelle ne prouve qu'une longue témérité antérieure. Mais si, au contraire la modération des vues s'est trouvée à côté de l'énergie du caractère ; on voit une longue série de combinaisons se développant et se dénouant dans un ordre prévu. Il y a là de l'âme et du génie et la Hollande doit un monument à l'auteur de toutes ces belles choses. C'est le point de vue sous lequel le *Journal de La Haye* vient présenter la conduite de la Hollande pendant ces quatre dernières années.

Mais quoi ! était-ce pour conquérir la paix, que vous faisiez intervenir la guerre, au milieu des négociations ? Était-ce pour arriver à une transaction que vous suscitez toujours des obstacles imprévus à la conclusion de chaque partie du traité ? Était-ce dans un esprit de sincérité que votre ambassadeur se disait pendant plusieurs mois, muni de pouvoirs qu'il n'avait pas, pour échapper à une exécution partielle et préliminaire de ce même traité ? Non, tout cela c'était ruse, duplicité, parce que vous comptiez sur un autre dénouement, parce que vous vous trompiez sur la puissance du parti de la contre-révolution en Europe, parce qu'en un mot, vous lisiez mal dans la politique générale.

Au résultat qu'est-ce que cela prouve pour la Belgique ? Que voulant paraître avoir toujours voulu ce qu'elle se sent aujourd'hui la nécessité de vou-

loir, la Hollande est bien résolue à en finir comme le dit son journal ; la forme ici est un tribut à l'humaine nature, à ce désir de vanité qui fait qu'on cherche toujours à paraître faire les choses plus spirituellement qu'on ne les fait.

Nous n'avons parlé de la forme de cet article que parce qu'elle donne plus de crédit au fond. Le *Journal de La Haye* assure que le roi Guillaume a promis à la Russie de reconnaître la royauté belge après l'acceptation de la partie territoriale du traité. Le seul obstacle à la reprise des négociations était dans les difficultés élevées par le duc de Nassau. Le traité de Biberick, maintenant bien authentique, lève ce dernier obstacle. Ainsi nous allons de ce traité à la reprise des négociations, et de celles-ci à la reconnaissance de la révolution dans celui qui la personnifie. Cette fois-ci c'est donc bien la fin et la prochaine de notre état provisoire.

Nous lisons ce qui suit dans le *Libéral* de Bruxelles :

« Le navire *Leopold 1^{er}*, qui a apporté, d'Angleterre, les ornements pour le chemin de fer, a été déchargé ; il paraît que la douane a renoncé à son opposition. Du reste, il y avait erreur dans le fait avancé que ce navire était venu par Ostende, puisqu'il est entré dans le port d'Anvers, le 7 courant ; ce motif d'opposition dont la justesse était difficile à saisir, est tombé de lui-même, les autres auront sans doute été décidés dans un sens favorable à l'exemption de droits. »

La distribution solennelle des prix au collège de Liège est remise, par décision de la régence, au 29 de ce mois. Cette cérémonie aura lieu d'ailleurs, comme l'indique le programme, dans la salle de la *Société d'Émulation*, à quatre heures de l'après-dînée.

MM. Jeanne et Gulikers, continueront à donner des répétitions aux élèves faibles pendant la durée des vacances.

Hier, vers 3 heures après-midi, cinq ouvriers occupés à travailler dans la bure *Gerard Cloes*, appartenant à M. Ferd. Braconnier, ont été atteints par le feu grisou ; deux de ces malheureux (mariés), étaient dans un état désespéré quand ils ont été retirés pour être transportés à l'hospice de Bavière ; les trois autres, moins accablés, ont été pansés à la houillère par les soins du docteur Magnée.

La cause de cet accident est attribuée à la chute d'un éclat de pierre tombée de la voûte d'une galerie, sur une lampe à la Davy, qui aurait alors allumé le gaz sortant de l'ouverture laissée au tissu par la chute de ladite pierre.

Une fille, servante en cette ville, s'est précipitée ce matin du parapet de la rue Pêcheurue dans la Meuse, dans l'intention de mettre fin à ses jours. Elle a aussitôt été entraînée par le courant, dessous le pont des Arches, et a été retirée vivante près la rue des Tanneurs. On attribue cet acte de désespoir à un dérangement de ses facultés intellectuelles.

— Le *Moniteur* publie les lois relatives aux crédits de la guerre.

— A la *Société des effets publics* d'Amsterdam, le 17, on ne paraît pas s'être fortement ému du projet financier de Toreno. (*V. Hollande.*)

— Dans la séance des procès du 8 août, M. Martinez de la Rosa a fait un rapport sur les relations diplomatiques de l'Espagne. (*V. plus haut.*)

— M. Davignon, membre de la commission du traité de commerce avec la France, est parti pour Paris depuis deux jours. Ses collègues doivent, dit-on, l'y rejoindre le 22 de ce mois.

— Le navire aérien dont nous avons parlé hier, a éclaté dans le transport. (*V. Paris.*)

— Le parlement anglais, dont on a annoncé la prorogation, serait réuni de nouveau en novembre, si l'état de l'Irlande l'exigeait.

— On lit ceci dans un article de M. Raspail sur les progrès de l'agriculture, publié dans le *National*, journal de Paris :

« Connaissez-vous la charrue de la ferme-modèle de Grignon ? C'est la charrue de Dombasle, qui n'est qu'une modification de la charrue adoptée depuis des siècles par les villageois belges. »

— On écrit de Moscou : « Un incendie terrible a éclaté le 11 juillet dans notre capitale. Vers midi, le feu prit dans la slobade Séménovskaïa, et propagé par un vent des plus violents, l'incendie devora en quelques heures près de trois cents maisons en bois, ainsi qu'un certain nombre d'édifices en pierre du quartier Lefort. Un grand nombre de petits établissements manufacturiers, et autant qu'on a pu s'en assurer, une fabrique de tissus de coton assez considérable appartenant au négociant Matveïeff-Taninsky, ont été la proie des flammes. On évalue à plusieurs millions la perte occasionnée par ce désastreux événement. » (*G. du Comm.*)

— On écrit de Namur, le 18 août :

M. Braas a été nommé échevin. Au premier scrutin, M. Dufer-Stordeur et lui avaient obtenu chacun 11 voix ; au 2^e tour, il en a obtenu 22, M. Dufer-Stordeur 16. Ce dernier a ensuite été nommé suppléant.

Ont été nommés membres du conseil de régence MM. Duchemin, juge, De Garcia de la Vega, De Labeville, Leocq Henri, De Fouvent, Bourguignon Noël, de Belhère, avocat.

Ont été nommés suppléants, MM. Fallon-Henin, Mercier, docteur, Colbeau-Grandgagnage, Porineau-Gérard, l'isoul, juge, Arnould-Raymond.

— On transmet de Bordeaux, quelques renseignements sur le résultat probable de la vendange qui s'approche :

« La floraison s'est opérée par un temps magnifique ; la coulure a été peu considérable. Le ciel, continuellement beau, a favorisé le développement des verjus qui, aujourd'hui, sont dans l'état le plus satisfaisant, et si les apparences de la récolte n'offrent qu'une année peu abondante, elles nous promettent du moins des vendanges précoces et des vins d'une bonne qualité.

« Les vins vieux sont très-rares, et ils ont subi une hausse de 30 p. c. depuis l'an dernier. »

— Dans presque toutes les contrées de l'Europe orientale, dit la *Gazette d'Augsbourg*, en Pologne, Russie, Hongrie, Prusse, Silésie, Bohême, Moravie, et même en Autriche, il a régné depuis les premiers jours du printemps une sécheresse extraordinaire. Tout le mois de mai a été sans pluie ; le thermomètre réaumur a marqué fréquemment 25 degrés de chaleur à Revel il a été jusqu'à 28 degrés. Quelques pluies d'orage peu abondantes sont tombées au mois de juin ; mais la chaleur a été la même, à deux ou trois nuits de gelée près, qui ont occasionné de grands dommages dans les bas fonds. Les cultivateurs, qui, d'après leur ancienne expérience, s'attendaient à quelques pluies au solstice d'été, ont vu leurs espérances frustrées. Le mois de juillet a été désastreux. Les rivières, les ruisseaux, les fontaines sont desséchées ; les feuilles mêmes des arbres jaunissent. Les céréales ont beaucoup souffert, et les foins des prairies, tant naturelles qu'artificielles, encore plus. Il faut transporter les grains à des distances énormes pour les faire moudre, parce que la plupart des moulins sont arrêtés faute d'eau. Ce qui met le comble à ces calamités, c'est que la récolte des pommes de terre sera presque nulle. Un des premiers effets de cet état de choses est que les cultivateurs sont obligés de se défaire à tout prix d'une grande partie de leurs bestiaux. En Prusse, les meilleurs vaches se vendent 5 ou 6 thalers, un bon cheval 11 ou 15. Les gouvernements se trouveront forcés de faire des dépenses extraordinaires pour l'entretien de la cavalerie. La paille et les foins sont déjà hors de prix.

— On mande d'Avesnes (France) : « Un crime horrible, et sans exemple peut être dans les fastes judiciaires, vient d'être découvert. Dans un village peu éloigné de notre ville, vivait une paysanne dont les mœurs équivoques avaient plus d'une fois éveillé les soupçons du public ; on l'accusait de se livrer au libertinage, et d'avoir en plusieurs enfants ; mais jusqu'ici il n'y avait que des doutes, aucune preuve n'avait pu être fournie. Depuis quelques mois on la disait de nouveau enceinte ; tout à coup on remarque que sa taille a diminué, que ses joues ont perdu leur fraîcheur, etc., etc. ; ce changement détermine l'autorité à faire chez elle une visite domiciliaire.

« Cette visite a eu pour résultat de faire découvrir dans la cheminée de la chambre à coucher de cette fille, sept cadavres enfumés ; cette malheureuse a avoué avoir eu onze enfants, et n'avoir laissé vivre que les quatre premiers, qu'elle a placés en différents hospices ; les sept autres ont été succés-

ment étouffés par elle, puis placés dans la cheminée où on les a trouvés. Cette femme sera jugée aux prochaines assises du Nord.

— On écrit de Cambrai, 16 août :

Un suicide, dont les circonstances sont horribles, vient d'avoir lieu dans un des faubourgs de Cambrai. Il y a environ cinq mois, le nommé N..., caquetier au faubourg Notre Dame, à l'enseigne du *Chalais-Royal*, eut avec sa femme une querelle très vive, suivie d'une correction maritale si rude, qu'il fut obligé d'avoir tué cette infortunée, qui tomba sans connaissance. Dans son désespoir, le mari repentant se fit sauter la cervelle. Lorsque sa femme eut repris ses sens, elle témoigna la douleur la plus touchante à la vue du cadavre de son brutal époux, et depuis ce temps, elle nourrissait un funeste dessein qu'elle a mis à exécution samedi dernier.

Elle s'informa adroitement la veille de la manière dont on chargeait un fusil, et lorsque la nuit fut venue, et que la malheureuse se fût assurée du sommeil de ses enfans, dont l'un est aveugle, elle se leva à la gorge un coup de fusil, dont l'explosion fut si violente, qu'elle sépara la tête du tronc. L'un des enfans, sa fille, âgée de 15 ans, réveillée en sursaut, courut au lit de sa mère, et ayant reconnu, en cherchant à la soulever, l'horrible état de son corps mutilé, la pauvre enfant jeta des cris si déchirans, que tous les voisins accoururent pour être témoins de ce spectacle affreux.

— On lit dans le *Correspondant de Hambourg* du 3 juillet :

Le capitaine Briscoe, du brick *Tula*, appartenant à M. Enderby, vient de faire une découverte de la plus haute importance dans l'Océan pacifique. Le territoire qu'il a découvert est supposé faire partie d'un grand continent qui s'étend de 47° 31' longitude orientale à 69° 25' longitude occidentale, ou de la longitude de Madagascar, en faisant le tour de toute la mer du sud, jusqu'à la longitude du cap Horn. Le capitaine Briscoe qui, par raison d'un temps peu favorable, n'a pu s'approcher qu'à 30 milles, a vu clairement les cimes des montagnes couvertes de neige. Il a nommé cette terre *Terre d'Enderby*. Plus tard, il découvrit à 63° 23' de longitude et à 67° 15' de latitude, une île du prétendu continent du Sud. Il la nomma *Ile Adélaïde* (Adélaïde-Island), et en prit possession au nom du roi Guillaume IV; mais il la trouva déserte et ne présentant aucune trace de vie animale ou végétale.

— Une lettre d'un capitaine marchand de Bordeaux, M. Beauduin, commandant le navire *la Camille*, fait connaître un trait de force et de courage véritablement inconcevable. Le 3 mars, aux approches de l'équateur, par un très-mauvais temps, la bouée dehors du grand foc cassa et entraîna un matelot à la mer; il y resta cinq heures et demie sans secours, étant à peine aperçut de la chaloupe qui ne put le rejoindre. Le capitaine le croyait perdu; cependant il résolut de ne faire voile qu'à la nuit. Quelle fut sa surprise quand il entendit son matelot qui hélait le navire à peu de distance et qui bientôt arriva à bord. Cet homme intrépide avait eu l'adresse de couper avec un couteau ses vêtements qui l'empêchaient de nager et ne croyait pas être resté si long-temps sur l'eau. Les oiseaux de mer l'avaient plusieurs fois attaqué, mais il les repoussait à coups de poing. C'est un vrai miracle qu'il n'a pas été rencontré par les requins si nombreux dans ces parages.

— Il y a quelques jours, la femme Deboom, étant avec son enfant sur un bateau dont elle dirigeait le gouvernail sur la rivière de la Dendre, près Ninove, a reçu un coup de ce gouvernail qui l'a jetée dans l'eau avec son enfant. Ce dernier a seul été sauvé.

Voici les principales dispositions du projet de loi sur l'instruction publique, relatives à l'enseignement moyen et primaire :

Enseignement moyen. — Le gouvernement est autorisé à établir trois athénées modèles aux frais de l'état; il en nomme les directeurs et les professeurs, fixe leurs traitemens et autres émolumens, règle tout ce qui concerne ces établissemens, les pourvoit du matériel et des collections nécessaires, et les fait surveiller par ses inspecteurs. Les pro-

fesseurs des athénées sont nommés de préférence parmi les personnes qui ont le grade de docteur.

L'enseignement dans ces athénées comprend :

- 1° L'instruction morale et religieuse;
- 2° Les langues anciennes et les langues modernes les plus usuelles;
- 3° La géographie et l'histoire;
- 4° L'arithmétique, l'algèbre élémentaire, la géométrie, la trigonométrie, la géométrie analytique et descriptive et leurs applications aux arts, à l'industrie et au commerce;
- 5° La physique, la mécanique et la chimie appliquées aux arts industriels;
- 6° Les élémens de l'astronomie physique;
- 7° Le dessin au crayon, à la plume, au tireligne, au lavis;
- 8° La calligraphie;
- 9° La tenue des livres;
- 10° La musique vocale;
- 11° La gymnastique.

On pourra y joindre d'autres cours là où l'utilité en sera reconnue.

L'enseignement religieux est donné par les ministres des cultes.

Les cours sont distribués de telle manière que les élèves qui se destinent aux études académiques puissent suivre toutes les leçons qui préparent à ces études, et, d'autre part, que les élèves qui se destinent au commerce, à l'industrie, aux arts, aux études polytechniques ou à l'état militaire, puissent également profiter de tous les cours utiles à leur profession future.

Il pourra être accordé des subsides sur le trésor public, pour contribuer au premier établissement d'athénées, de collèges, d'écoles industrielles ou d'ouvriers, aux communes qui offriront des garanties d'une institution utile et durable.

Les subsides ne seront accordés qu'après avoir pris l'avis de la députation permanente, et sur le rapport des inspecteurs de l'enseignement moyen.

Les écoles moyennes communales, même lorsqu'elles reçoivent des subsides de l'état, sont librement administrées par les communes. Les vacances des chaires secourues par le gouvernement seront publiées par la voie des journaux de la province et du *Moniteur*, un mois au moins avant la nomination des professeurs. Les inspecteurs de l'enseignement moyen seront consultés sur les candidats; ils pourront visiter ces écoles et donner des avis aux administrations communales, pour améliorer l'instruction et la mettre en rapport avec les besoins des localités.

Les subsides actuellement accordés aux académies des beaux-arts, conservatoires de musique, écoles vétérinaires, et autres écoles spéciales, pourront être continués ou augmentés, en maintenant l'intervention du gouvernement.

Enseignement primaire. — Il y aura dans chaque commune du royaume au moins une école primaire. Toutefois, en cas de nécessité, plusieurs communes seront autorisées à se réunir pour en fonder une.

L'instruction primaire comprend nécessairement l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, le système légal des poids et mesures, les élémens du calcul, de la langue française, de la langue flamande ou allemande, suivant les besoins des localités. L'enseignement de la religion est donné sous la direction de ses ministres; le vœu des pères de famille sera toujours consulté et suivi en ce qui concerne la participation de leurs enfans à l'instruction religieuse.

Les enfans pauvres reçoivent l'instruction gratuitement.

Une commission d'instruction publique, composée de six membres et nommée par le conseil provincial, veille à l'exécution des articles précédens et remplit les autres fonctions déterminées ci-après.

Lorsque les communes établissent des écoles à leurs frais, elles jouissent, comme tous les citoyens, d'une liberté entière, soit pour nommer, suspendre ou révoquer les instituteurs, soit pour fixer leur traitement, soit pour diriger l'instruction.

S'il n'existe pas d'école communale ou d'école privée adoptée par la commune, réunissant les conditions prescrites par les art. 1, 2 et 3, la commission provinciale requerra le conseil communal d'en créer une dans un délai prescrit, en l'informant

qu'en cas d'insuffisance de ses ressources, des subsides seront accordés sur les fonds provinciaux.

Si le conseil ne défère pas à cette injonction, la députation permanente, sur le rapport de la commission, portera d'office au budget communal une somme pour l'érection de l'école, et déterminera le subsidé provincial, s'il y a lieu. En cas de contestation entre le conseil municipal et la commission, la députation permanente décidera.

En cas d'insuffisance des ressources des provinces, il leur sera alloué des subsides sur le trésor public pour contribuer aux dépenses de l'instruction primaire.

Des écoles primaires modèles seront fondées aux frais du gouvernement dans toutes les provinces.

Outre les objets énoncés ci-dessus, l'enseignement dans ces écoles comprend :

Le dessin, principalement le dessin linéaire, l'arpentage et les autres applications de la géométrie pratique; des notions des sciences naturelles applicables aux usages de la vie; la musique et la gymnastique; les élémens de la géographie et de l'histoire, et surtout de la géographie et de l'histoire de la Belgique.

Il sera immédiatement établi une école normale pour l'enseignement primaire.

Le gouvernement pourra en créer successivement deux autres.

Le gouvernement en nomme les instituteurs ou professeurs.

Un mois avant la session ordinaire du conseil provincial, la commission d'instruction fera à la députation permanente un rapport sur l'état de l'instruction primaire, qui sera imprimé, soumis au conseil et adressé au gouvernement.

Nouvelles des arts. — M. Verboekhoven vient de terminer et d'expédier à l'exposition de Lille, ouverte depuis le commencement de ce mois, un beau paysage représentant, dans une vallée, des troupeaux effrayés par l'approche de l'orage. Les animaux sont traités avec la manière accoutumée de M. Verboekhoven, c'est-à-dire, avec le talent qui, dans cette spécialité, n'a pas d'égal aujourd'hui. Le paysage laisse aussi peu de chose à désirer, l'air est d'une belle transparence et fait rêver des climats plus méridionaux; la ruine de Franchimont jetée sur la colline à gauche est d'un bon effet, ainsi que l'amazone qui descend la colline à droite, et surprise par l'orage, court se réfugier à la campagne prochaine. Quoique dans ce tableau il y ait moins de mouvement que dans celui acheté par M. Coghen à la suite de l'exposition de Bruxelles, nous le préférons à ce dernier pour l'harmonie de l'ensemble.

— M. Verboekhoven achève en ce moment le troupeau passant l'eau qu'il place dans un grand paysage de M. de Jonghe, représentant une ferme des environs de Courtrai. C'est ce que M. de Jonghe a fait de mieux jusqu'ici; le paysage est d'une vérité locale si saisissante, qu'il est impossible de ne pas reconnaître les environs de Courtrai dans cette ferme, et qu'on est même tenté de croire que c'est le portrait de quelqu'une de ces fermes si paisibles et pourtant si actives, devant lesquelles on s'est souvent arrêté.

— On a remarqué avec quelque étonnement qu'à l'exposition d'Anvers il ne se trouve aucune œuvre de MM. Wappers, Geefs aîné et Verboekhoven. On dit que M. Wappers s'occupe dans ce moment d'une grande composition ayant pour sujet une scène de nos journées de septembre. Quant à M. Geefs, il a été malade; et puis la sculpture, lente à produire et difficile dans ses choix, ne peut pas suivre le mouvement des expositions qui se succèdent. M. Verboekhoven aura préféré exposer à Lille, voisine de son lieu natal; et où beaucoup d'amateurs français viennent acheter des tableaux de nos artistes.

— M. Jehotte fait en ce moment le buste du général Desprez. Il attend de Carrare le tombeau de l'archevêque de Malines dont les marbres ont été extraits sous sa surveillance, et qui, dans le transport successif de ses parties, ne remplira pas moins de 40 grandes caisses.

— Rossini s'occupe d'un grand ouvrage pour le théâtre Italien de Paris, dont la représentation aura lieu dans le courant de janvier prochain.

MODES PARISIENNES.

Le blanc est la toilette la plus jolie, la plus fraîche, la plus en harmonie avec la saison; par les broderies, les dentelles, les garnitures, on peut en rendre la combinaison plus ou moins piquante. Les broderies ont de décourageant, qu'elles ne connaissent point de limites, et que leur valeur peut dépasser tous les calculs de la raison. Ces dentelles petites et larges, ces points d'Angleterre, d'Alençon, de Malines, de Valenciennes, que l'on retrouve partout, depuis la conférence d'une robe jusqu'aux sinuosités d'une chemisette, les bords d'un mouchoir, les garnitures d'une chemise de nuit, ont fait de cet article un objet de première nécessité aujourd'hui. On ne saurait énumérer sans frémir pour combien d'or il peut entrer de dentelle dans le trousseau d'une élégante jeune femme.

Voilà les garnitures qui viennent aussi envahir la mode, voilà les volans qui nous reviennent tout grands, tout hauts, tout frais de broderies, de dentelles, etc. Nous en apercevons beaucoup au bas des robes le plus récemment exécutées. Les uns sont à tête, les autres montés sous un liséré ou une broderie. Ils se font jusqu'à présent en droit-fil. Ils ont un demi-quart de hauteur. On les porte sur des robes en soie, des mousselines brodées, des organdis peints. Ils n'ont pas encore atteint les toilettes négligées.

Au-dessus de tours de redingotes blanches on fait trois ou quatre petits remplis que l'on borde d'une dentelle extrêmement étroite. Il y a beaucoup de recherche et de goût dans cette garniture.

Les mantelets doublés et garnis de dentelles se soutiennent avec succès. Le prix de ces accessoires de la parure en consolide la mode.

Les capotes en pailles de riz sont nombreuses, fraîches et jolies comme au premier jour de l'été. Il n'est pas de femme élégante qui ne s'en soit fait plusieurs pendant le cours de la saison.

Les schalls en satin imprimé en couleur se portent beaucoup; on en voit aussi en taffetas écossais qui sont d'un joli effet sur un peignoir blanc; en général, robes, schalls, écharpes et rubans écossais, sont de bon goût cet été.

Les rubans qui forment écharpe et ceinture soutiennent leur vogue; ils se disposent avec plus ou moins de goût: les uns, après avoir fait le tour du cou, passent sous la ceinture et descendent jusqu'aux genoux; d'autres descendent de puis le cou jusque sur le côté de la taille, où ils forment une rosette dont les bouts descendent très bas. Pour toilette plus habillée, ils entourent deux fois la taille et se nouent de côté; le ruban qui traverse la poitrine se fixe sous le noeud. Avec cet ornement, on porte très-souvent comme bracelets des rubans noués autour du poignet, et dont les bouts peuvent être plus ou moins longs.

On a vu quelques petits fichus en filet de fil blanc à mailles très-claires, qui rappellent la mode des *pointes de Cambrai*, que l'on portait anciennement; d'autres en tulle, ou organdi uni, qui se nouent en sautoir, et dont les bouts viennent s'attacher sous la ceinture.

Les fichus à la paysanne sont très nombreux. Cette mode, simple et gracieuse, n'est autre qu'un canezou d'organdi clair, sans collet, plissé à grands plis de manière à former éventail sur la poitrine et sur le dos, les plis se rapprochant très-près vers le bas, et s'élargissant vers les épaules. On faufile les plis et l'on pose à plat une petite dentelle au bord du fichu.

Rien de plus frais que les pèlerines rondes, en organdi, ayant un ruban rose passé dans leur large ourlet. A ces pèlerines il faut un grand collet également entouré de rubans, et autour du cou une coulisse dans laquelle est passé le ruban qui noue sur le devant.

Les pèlerines à longs bouts se garnissent d'une ou deux rangées de dentelle, ce qui les rend si riches qu'elles donnent de suite de l'élégance à la toilette la plus simple. Les plus belles sont en mousseline brodée d'un semis au plumetis, ou de grands bouquets sur le devant, et d'une guirlande autour des pèlerines.

On voit pour peignoir négligé beaucoup de batiste d'Écosse fond blanc à pois de couleur.

Les femmes portent des manchettes avec tous les costumes. Les broderies et les valenciennes ont trouvé moyen de s'y placer avec profusion. (Le Petit Courrier.)

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE du 19 août.

Naissances : 5 garçons, 4 fille.

Décès : 6 garçons, 2 filles, 4 femme, savoir : Marie Agnès Bagnette, âgée de 74 ans, journalière, aux Remparts, épouse de Henri Joseph Ballus.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Jeu 21 août 1834, 3^e début de Mme. Schnetz, *Escooter*, opéra en trois actes, par MM. Scribe et Mélesville, musique de M. Auber. Mme. Schnetz remplira le rôle d'Elisabeth, reine d'Angleterre, précédé par la première représentation du *Confidant*, vaudeville en un acte, par MM. Scribe et Mélesville.

A l'étude : *Michel Perin*, *Elise d'Offelle*, *Chabert*, vaudevilles nouveaux.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Dimanche prochain, on JETTERA des ROUES d'OIES à ma Campagne, faubourg Ste. Walburge. 315

La belle MAISON de Mad. veuve DUVIVIER, rue Vinave d'Ile, n° 603, sera VENDUE en l'étude de M^e RENOZ, notaire à Liège, le 21 août, à dix heures du matin et non à 2 heures de relevée, ainsi que cela avait été annoncé. Cette maison sera mise en vente sur la mise à prix de 65,000 francs. 397

BELLE VENTE DE QUINCAILLERIE ET DE SELLERIE.

Jeu 21 à 2 1/2 heures de relevée et jour suivant, il sera vendu en hausse publique, à la maison des Delles Perot, à Corronmeuse, sous la direction de François THONNARD, une quantité considérable de sellerie, de tableterie, fausse bijouterie, rasoirs anglais, etc. Le tout sera à voir une heure avant la vente. 392

Le jeu 4 septembre 1834, à onze heures précises, la fabrique de St-Denis, à Liège, VENUA aux enchères publiques, en la salle de son conseil, par le ministère du notaire PAQUE,

Le PRESBYTÈRE, JARDIN et AUTRE TERRAIN, situés à Liège, entre les rues de l'Université et de l'Étuve, d'une superficie de 675 mètres 8 centimètres carrés, en trois lots et ensuite en masse, conformément au plan et aux conditions dont on peut prendre inspection en l'étude dudit notaire. 380

Vendredi 22 août, à 2 heures, CONTINUATION DE LA VENTE MOBILIERE à la maison mortuaire de madame WASSEIGE, au faubourg Sainte-Marguerite. On y vendra des marchandises d'aunage. 398

Lundi 8 septembre 1834, neuf heures du matin, il sera procédé pardevant M. BOUHY, juge de paix des quartiers du Sud et de l'Ouest de la ville de Liège, en son bureau, rue Saint-Jean-en-Ile, par le ministère de M^e RENOZ, notaire en ladite ville, à la VENTE aux enchères, d'une belle PROPRIÉTÉ, située à Saint-Gilles, près de Liège, consistant en maison d'habitation, jardins, prairies et terres ne formant qu'un ensemble et contenant quatre bonniers au moins. S'adresser pour connaître les conditions de cette vente audit notaire et à M. le juge de paix. 375

Jeu 4 septembre, neuf heures du matin, il sera procédé pardevant M. Bouhy, juge de paix des quartiers du sud et de l'ouest de la ville de Liège, en son bureau rue St. Jean en Ile, par le ministère de M^e RENOZ, notaire en ladite ville, à la VENTE aux enchères d'une belle MAISON, propre à tout commerce, située à Liège, rue St. Severin, n° 8, composée de plusieurs appartemens, vastes magasins, d'une belle brasserie, cour, grand jardin, etc. S'adresser à M^e RENOZ, notaire à Liège, rue d'Amay, n° 653. 376

A VENDRE DIX CUVES de 16, 20 et 25 hectolitres non compris UNE CUYE CITERNE, propre aux distillateurs et vigneron. S'adresser au n° 100, faubourg Ste.-Marguerite, à Liège. 395

La maison à porte cochère, sise à Liège, rue Puits en Sock, n° 391, propre à une fabrique et à toute espèce de commerce, avec cour, remise, magasin, écuries, ayant issue à la rivière, a été adjugée au prix de 13,500 francs en sus de 13,041 francs constitué en 3 rentes perpétuelles à trois et quatre pour cent; mais on peut jusqu'inclus le 22 de ce mois à midi, la surenchérir d'un 20^e en en faisant la déclaration devant le notaire PAQUE.

A VENDRE.

1^o Une MAISON très-spacieuse, composée de trois étages avec grandes caves et boutique, bien achalandée dans le commerce d'épicerie et d'aunage, sise dans une des rues la plus populeuse et commerçante de la ville.

2^o Cent vingt six perches (28 verges) de pré en différentes pièces, situées en Droixhe, commune de Jupille et Grivegnée.

3^o La belle ferme de Rouvroie, en la commune d'Horion-Hozémont, avec étangs, fontaine, jardin, prairies, dont une contient environ 300 arbres à fruits en plein rapport, le tout d'une contenance de 73 bonniers.

4^o Une bonne maison de commerce, sise à Liège, rue porte St. Léopard, n° 645.

5^o Et aux enchères publiques, en l'étude dudit notaire PAQUE, le vendredi 22 de ce mois, 2 heures de relevée, une MAISON en très-bon état, sise à Liège, rue Neuve, derrière le Palais, n° 431. S'adresser audit notaire pour les conditions. 381

AVIS POUR SURENCHÉRIR.

Suivant procès-verbal d'adjudication reçu par M^e LAMBINON, notaire à Liège, en date du 14 août 1834, il a été adjugé une MAISON cotée n° 742, composée de plusieurs pièces, circonstances et dépendances, avec un jardin y contigu, située rue Bergerue, derrière la salle du Spectacle, joignant à M. Galopin, M. Lombard et autres, moyennant 4,000 francs.

Aux termes des conditions de cette vente, toute personne solvable peut, jusqu'inclus le 22 août 1834, surenchérir d'un dixième le prix de ces immeubles, au moyen d'une déclaration à passer devant ledit notaire LAMBINON.

Cette maison, par sa situation, est propre au commerce, et on en aura la jouissance à compter du 20 novembre prochain. 365

Le docteur TALMA, chirurgien-dentiste du roi et de la reine, séjournera à Liège jusqu'au mardi soir 19 du courant et le 23 au 30 du même mois, hôtel du Pavillon-Anglais.

UNE SERVANTE, munie de bons certificats, peut se présenter au bureau de cette feuille, où on dira pour qui c'est.

DICTIONNAIRE

USUEL ET PORTATIF

DE LA LANGUE FRANÇAISE,

Contenant, d'après l'Académie, la définition et l'orthographe de 30,000 mots, les principes et les difficultés du langage publié à Paris par la société nationale.

Prix : 4 franc 25 centimes, pris au bureau du *Politique*.

MAGASIN PITTORESQUE.

Cet ouvrage paraît par livraison de 8 pages, très-grand in-8 sur beau papier 52 LIVRAISONS PAR AN. un cahier de 12 livraisons par mois: 12 cahiers formeront un volume qui contiendra au moins 250 gravures, dessinées et gravées par les meilleurs artistes, et accompagnées du texte rédigé par une société de gens de lettres de tous les pays.

Par la grandeur du format et le genre de caractères employés pour le texte, chaque volume aura la valeur de 10 volumes in-ordinaires.

Prix : 5 fr. 20 c. par an, pris au bureau du *Politique*.

A VENDRE UNE PRESSE EN BOIS à sainer. S'adresser rue St-Séverin n° 685.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 9 août. — Métalliques, 98 1/4 0/0. Actions de la banque 1232 0/0.

Bourse de Paris, du 18 août. — Rentes, 5 p. 100, 106 3/4 fin. cour., 106 1/2. — Rentes, 3 p. c. 75 50, fin. cour., 75 1/2. — Actions de la banque, 0000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 0000 00. — Rentes de Naples, 93 30; fin. cour., 93 3/4. — Emprunt Guebhard, 45 0/0; fin. cour., 45 1/2. — Rente perpétuelle, 5 p. 100, 44 0/0; fin. cour., 44 0/0; 3 p. 100, 28 5/8; fin. cour., 28 1/2; différée 00 0/0. — Cortès, 33 3/4. — Portugais, 00 0/0. — d'Haiti 000 00. — Grec, 000 — Empr. belge, 00 0/0; fin. cour., 00 0/0 — Empr. romain, 00 0/0; fin. cour., 00 0/0. — Empr. de la ville de Bruxelles 000.

Bourse d'Amsterdam, du 18 août. — Dette active, 50 1/2. Dito, 97 5/16 000. — Bill. de change, 21 7/8. — Oblig. du Spéc. dit, 89 3/4 00/00. — Dito, 74 1/2 00/00. — Rente des dom. Act. de la Société de commerce, 000 0/0. — Rente française, 00 0/0. — Dito de 1833, 00/00. — Obl. russe Hop. et C., 102 3/4 0/0. Dito de 1828, 402 3/4 000. — Inscrit. russes, 67 13/16 000. — Empr. russe 1831, 96 1/4 00/00. — Rente perp. d'Esp. 00 0/0 — Dito 00000. — Dette diff. d'Esp., 8 0/00 00/00 — Obl. mét. Autriche, 97 0/00 0/00 — Lots chez Gollals, 0/00. — Oblig. Naples falc., 00 0/0. — Oblig. Danoises, 00 0/0. — Oblig. Brésil, 00 0/0. — Cortès, 33 5/8 000. — Dito Grec, 0 — Oblig. de Pologne, 117 1/4.

Bourse d'Anvers, du 19 août.

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à 3 mois.
Amsterdam.	1 7/8 1/2 perte.	A	
Londres.	12 02 1/2	P 11 95	
Paris.	47 3/8	A 47 1/16	A 46 15/16
Francfort.	36 0/00	A 35 7/8	A 35 3/4
Hambourg.	35 5/16	P 35 1/8	P

Exempto 3 1/2.

Effets publics. Belgique. — Dette active, 102 0/0 A. Id. dit. 41 1/4 P. — Oblig. de l'entr., 0 00. — Empr. de 48 mill. 1/2 0/0 A. — Id. de 42 mill., 01. Id. de 24 mill., 000 0/000. — Hollande. Dette active, 2 1/2, 00 0/0 0. Id. différée, 0000. Oblig. synd., 0 0/0. — Rente remb., 2 1/2, 87 A 94 3/4 P. — Espagne. Gueb., 48 0/0 P. 0. — Id. perp. Paris, 5 p. c., 100. Id. perp. Amst., 42 1/4 44 1/2 0000. 00/00. Idem dette différée, 10 10 1/2 et A.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.

300 Caisses sucre Havane blond, prix inconnu.

Arrivages au port d'Anvers, du 18 août.

Le bateau à vapeur anglais Brockelbank, c. Stranack, de Londres, ch. de café, indigo et 27 passagers.

Le schooner norvégien Spéculation, c. Birck, v. de Stockholm, ch. de bois et goudron.

Le brick norvégien Ceres, c. Screuser, v. de Saunesand, ch. de bois.

Bourse de Bruxelles, du 19 août. — Belgique. Dette active, 54 1/2 0. Emp 24 mill., 97 1/2 P. — Hollande. Dette active, 50 3/4 A. — Espagne Gueb., 48 0/0 P. Perpétuelle Anvers, 4 p. 100, 00 0/0 0. Id. Amst. 5 p. 100, 44 0/0 P. Id. Paris, 3 p. 100, 31 P. Cortès à Lond., 34 0/0 P. Dette diff. 40 1/4 A.

MARCHÉ DE HASSELT, du 19 août.

From. l'hect., 14-80—Seigle, 8-65—Orge, 0-00—Sarrasin, 6-60—Avoine, 6-20—Genièvre, à 10 degr. 39.—Beurre, kilog. 1 50

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège